

Introduction au registre de l'Inquisition d'Albi

À Albi, l'inquisiteur Nicolas d'Abbeville et Bernard de Castanet, évêque d'Albi, entendirent et jugèrent trente-cinq hommes accusés d'hérésie, entre décembre 1299 et mars 1300. Ce procès en hérésie fut le résultat d'un vaste coup de filet opéré sur le réseau des croyants de l'Église cathare en Albigeois. Ces hommes étaient en effet tous de l'Albigeois, c'est-à-dire de l'ancienne vicomté Trencavel qui devint sénéchaussée royale après la croisade. Vingt-cinq d'entre eux étaient d'Albi même et la plupart appartenait à la bonne bourgeoisie de cette ville, mais les autres étaient de Réalmont (6), de Lescure (2), de Corde (1) et de Lautrec (1). Tous ces hommes rapportent les relations qu'ils eurent avec deux ministres cathares, Raymond Delboc et Raymond Didier, entre 1276 et 1299. Leurs dépositions constituent les pièces de ce registre que nous nous proposons de traduire.

Ce registre contient seulement les dépositions des inculpés en hérésie mais pas leurs condamnations. Celles-ci, nous les trouvons dans les archives de l'Inquisition de Toulouse¹. Nous savons qu'au moins vingt-deux d'entre-eux furent condamnés au « mur strict » et qu'une personne au moins fut brûlée vive. La plupart d'entre eux ont fait des dépositions courtes et ont nié en bloc à leur première comparution. Un seul personnage se distingue tout particulièrement par la longueur de ses aveux et l'abondance de ses dénonciations. Il s'agit de Guillaume de Landes, riche marchand et ancien consul de la ville, qui pourtant avait été un croyant et un agent dévoué des ministres cathares. C'est sans doute pour ses aveux si sincères et si profitable pour l'Inquisition qu'il ne fut pas condamné avec les autres. Disons toutefois que Guillaume de Landes tombait sous le coup de la relapse puisqu'il avait déjà comparu devant l'Inquisition à Cordes et qu'il y avait abjuré l'hérésie. Les dénonciations de Guillaume de Landes s'expliquent par sa crainte de se voir condamner au bûcher comme relaps. Il semble d'ailleurs que ce fut le cas d'au moins un autre déposant, Gaillard France, qui fut condamné au bûcher et brûlé vif².

Nous pouvons dire également que la torture fut sans doute utilisée, puisque l'un des déposants dit que ses aveux furent extorqués « *per uiolentiam tormentorum* »³, par la violence des tourments, autrement dit par la torture. Mais les instruments de torture n'étaient pas les seules armes entre les mains des inquisiteurs, les conditions de détentions elles-mêmes pouvaient emmener aussi bien au même résultat. Elles étaient déjà une forme de supplice. Par ailleurs, différents documents à charge contre Bernard de Castanet indiquent que la torture fut appliquée aux prévenus de ce procès⁴.

En tous cas, les aveux de ces hommes ont impliqué à leur tour 211 autres personnes. Mais en l'état de nos connaissances des sources, il est difficile de savoir si ces personnes furent à leur tour interrogés et jugés. Nous savons seulement qu'il y eut au moins d'autres Albigeois qui furent par la suite arrêtés, interrogés et jugés, puisque nous avons le résumé de leur déposition dans les sentences de l'Inquisition de Carcassonne⁵. Eux aussi avaient été des croyants de Bernard Delboc et Raymond Didier. Mais comme ces Albigeois ne sont pas cités dans les dépositions de ce registre, il est probable que ce procès connut des développements que nous ignorons. À noter que deux d'entre-eux étaient de la famille des inculpés de ce procès⁶.

¹ Voir Doat XXV, ff° 68 à 78.

² Voir Doat XXXIII, f° 222.

³ Voir Annette Pales-Gobillard, *Le livre des sentences de l'inquisiteur Bernard Gui 1308 – 1323*, CNRS Éditions, Paris, 2002, p. 1178.

⁴ Voir sur ce point Jean-Louis Biget, *un procès d'Inquisition à Albi*, Cahiers de Fanjeaux n° 6, Édouard Privat Éditeur, Saverdun, 1971, p. 288 et ss.. Voir en particulier la note 87.

⁵ Voir Doat XXVII, ff° 135 v° à 138 r° et Doat XXVIII, ff° 32 r° à 35 r° et ff° 198 r° à 200 r°.

⁶ Il s'agit des familles France et Fenasse.

Les dépositions de ce procès en hérésie d'Albi nous sont parvenues par deux manuscrits originaux (Ms. Lat. 11847 et Ms. du château de Merville) et une copie datée de 1574 (Ms. Lat. 12856). Les deux manuscrits sont en parchemin et leur datation est de l'époque du procès. Le Ms. Lat. 11847 était probablement le registre conservé par l'Inquisition d'Albi, et le Ms. du château de Merville était le registre de Bernard de Castanet, qui fut par la suite remis à Bernard Gui. Nous le savons parce qu'une notice de sa main insérée dans ce registre, nous l'indique. Leur transcription fut réalisée par G. W. Davis et éditée à New-York en 1948⁷. C'est cette transcription que nous utiliserons pour notre traduction.

Quant à la copie, selon Pierre Breillat⁸, elle serait conforme aux deux manuscrits précédents, sauf que l'addition de Guillaume de Maurian datée de 1302 a été omise⁹. Par ailleurs, cette copie contient une série d'interrogatoires concernant le réseau des croyants cathares en Albigeois datée de janvier 1286 à septembre 1287. À ce jour, ces dépositions n'ont pas été encore transcrites, ce que nous déplorons, parce nous pensons qu'elles nous donneraient des informations précieuses sur le catharisme dans l'Albigeois. Ces informations nous permettraient également de faire des liens avec notre procès.

L'origine de ce procès se trouve dans l'opposition sourde que les Albigeois opéraient à l'encontre de l'Inquisition et de leur évêque, Bernard de Castanet. Il avait été spécialement nommé par le Pape pour asseoir définitivement le pouvoir de l'Église sur l'albigeois hérétique. C'est lui qui installa les frères Prêcheurs à Albi dès sa nomination, avant même qu'il prenne physiquement le siège de son évêché en janvier 1277. Les frères Prêcheurs édifièrent leur couvent au pied des murs, à l'extérieur de la ville. La déposition de Guillaume de Maurian donne d'ailleurs une description de l'emplacement de ce couvent¹⁰. Ensuite, l'évêque s'ingénia à imposer de manière draconienne le droit de l'Église sur ses fidèles, droit que l'oligarchie albigeoise n'entendaient pas du tout lui concéder. Il faut dire que cette oligarchie communale était forte en droit parce que beaucoup étaient des notaires ou des juristes. Et ces derniers entendaient au contraire maintenir leur liberté ainsi que leurs droits et privilèges communaux. Mais surtout, ils n'entendaient pas laisser l'Inquisition opérer à sa guise dans leur ville.

En 1280, une ligue anti-inquisitoriale se forma rapidement à Albi, Carcassonne, Castres et Cordes. Elle entreprit des démarches juridiques à l'encontre de l'Inquisition auprès du roi. En 1284, les Carcassonnais, avec l'appui des autres villes, récidivèrent en entreprenant des démarches auprès du roi et du pape.

Face à ces démarches, l'Inquisition, dirigée par Jean Galand, et Bernard de Castanet réagirent par deux grands procès tenus à Albi en 1285 et 1286. Le premier concerne le diocèse de Carcassonne. Il est connu pour son affaire de tentative de destruction des archives de l'Inquisition. Le second concerne le diocèse d'Albi. Il s'agit de l'enquête du réseau des croyants cathares de Castres et d'Albi que nous avons déjà évoqué. Ces deux procès mettent en lumière la collusion entre l'hérésie et les acteurs de ces démarches juridiques à l'encontre de l'Inquisition.

Tout cela activa les haines et les ressentiments d'une population à un pouvoir qu'elle ne souhaite pas et à une religion qu'elle ne partage pas.

Notre procès d'Albi de 1299 et 1300, s'inscrit dans cette haine sourde de toute une population à l'encontre de la domination de l'Église et de l'implacable Inquisition. Lesquelles s'exerçaient toutes deux à Albi par l'intermédiaire de Bernard de Castanet, leur évêque, et des frères Prêcheurs. Il a

⁷ Georgene Webber Davis, *The Inquisition at Albi, 1299-1300. Text of register and analysis*, New York, Columbia University Press, 1948.

⁸ Breillat Pierre, Bibliothèque de l'école des chartes, Année 1950, Volume 108, Numéro 108, pp. 151-152.

⁹ Il s'agit des folios 42 v° à 44 r°.

¹⁰ Voir f° 1 v°, traduction page 6.

pour antécédent un imbroglio juridique qui opposa la ville à son évêque, à cause de quelques arbres abattus illégalement aux abords du couvent des frères Prêcheurs. Le bayle épiscopal arrêta 13 personnes. Leurs défenseurs, consuls en tête, firent appel auprès de la justice royale pour une question de droit communal. L'affaire s'envenima rapidement, à tel point que Philippe le Bel dut intervenir pour trancher l'affaire. Il chargea Pierre de Castillon de régler le différent et celui-ci convoqua les deux parties à Montauban au début de l'année 1299. À la fin de l'année le différent n'était pas toujours réglé et c'est alors que s'ouvrit notre procès, le 2 décembre 1299, par l'interrogatoire de Guillaume de Maurian. Sur les 35 prévenus de ce procès, 25 étaient directement impliqués dans l'affaire précédente¹¹. Le lien nous semble évident. Bernard de Castanet a fait d'une pierre deux coups. Il a frappé fort ces ennemis et leurs alliés qui s'opposaient à son pouvoir sur la ville et il a démantelé le réseau des croyants cathares sur Albi et ses environs. Ces deux aspects de sa répression n'en font qu'un en réalité. Il a tranché le nœud gordien qui était la foi cathare. L'affaire n'en resta pas là, les membres des plus éminentes familles d'Albi incriminées dans ce procès soulevèrent une fronde des habitants d'Albi. Ils protestèrent par voie de fait et par voie de justice contre l'évêque et les inquisiteurs. Ils les accusèrent d'avoir extorqué de faux aveux par la violence des tortures à seule fin d'obtenir la saisie des biens. Ils trouvèrent en la personne de Bernard Délicieux, un franciscain, la caution religieuse de leur cause et il n'hésita pas à porter l'affaire devant le roi vers le fin de l'année 1301. Philippe le Bel était alors en conflit d'intérêt avec l'Église et, craignant de surcroît des troubles dans ses possessions à cause des excès de l'Inquisition, il accorda ses faveurs aux Albigeois, en prenant soin toutefois de ne pas favoriser les hérétiques. Il ne fit pas relâcher les prisonniers mais il ordonna à ses officiers royaux de s'opposer systématiquement à Bernard de Castanet et il déclencha une enquête royale. Ce succès enflamma la population qui put laisser alors libre cours à sa colère. En février 1302, une émeute éclata dans la ville, on projeta de mettre le feu à l'évêché pour libérer les prisonniers, mais ce projet n'aboutit pas, mais malmené, l'évêque dut fuir sa ville. Peu de temps après, en juin, le roi condamna l'évêque à une forte amende et comme celui-ci ne voulut pas s'en acquitter, il fit saisir son temporel en 1303. Pendant tout ce temps la bonne marche de l'Inquisition fut entravée efficacement. Mais quand le roi constata que son soutien encourageait la sédition et l'insurrection, il changea de politique. À la fin de l'année 1304, il fit pendre une cinquantaine de personnes, à Carcassonne et Limoux, qui fomentaient des séditions dans leurs villes. Le message était on ne peut plus clair pour les Albigeois. Alors, ces derniers n'eurent pas d'autres recours que de se tourner vers le pape. Par intermédiaire de deux chanoines de la cathédrale d'Albi, ils intentèrent un procès à l'encontre de Bernard de Castanet en 1207. Ils l'accusaient de graves crimes : simonie, viol, cruauté, homicide. Leur dossier était parfaitement ficelé, il faut dire que les familles incriminées dans ce procès comptaient en leur sein des magistrats dont ce genre d'exercice était précisément le métier. Ils cherchaient par ce biais, à discréditer l'ensemble de la procédure inquisitoriale qui frappait les leurs. Clément V ordonna une enquête qui se tint à Albi l'année suivante, on écouta 114 témoins, tous à charge contre Bernard de Castanet. Embarrassé, le pape s'arrangea pour classer habilement l'affaire. Il suspendit le procès et muta Bernard de Castanet à l'évêché du Puy. Mais, quelques années plus tard, quand Jean XXIII succéda à Clément V, l'Inquisition recouvra ses pleins pouvoirs et elle se vengea de toutes les avanies que la population d'Albi lui avaient faites. En mars 1319, l'Inquisition toute puissante força la population à s'humilier publiquement devant Bernard Gui qui lui imposa de lourdes amendes vexatoires. L'Inquisition eut le dernier mot, elle triomphait, Albi était maté.

En ce qui concerne les deux ministres cathares et le catharisme sur les anciennes terres de la vicomté Trencavel, le registre nous donne des informations aussi rares que précieuses. Il faut dire

¹¹ Voir tous les détails dans la remarquable étude de Jean-Louis Biget, op. cit. p. 325 à 329.

que nous sommes très mal renseignés sur l'Église de l'Albigeois. Bien qu'elle fût la plus vieille des Églises occitanes, elle demeure à ce jour l'une des Églises cathares la plus mal connue. Le hasard de la conservation des sources fait que nous avons très peu de documentation provenant de l'Inquisition albigeoise. Mais est-ce vraiment un hasard ? Ne peut-on pas imputer ce manque de documentation à la faiblesse de l'Inquisition dans l'Albigeois ? Quoi qu'il en soit, ce document fait exception. Il est d'autant plus précieux, qu'il nous donne à voir le catharisme à un moment où il était en voie d'effacement.

Raymond Delboc et Raymond Didier, qui opéraient sur les territoires de l'ancienne vicomté Trencavel, étaient les contemporains des célèbres frères Authié, opérant, eux, sur les territoires des anciens comtés de Toulouse et de Foix. Nous reviendrons sur ce découpage territorial qui nous semble intéressant de considérer plus en détail.

Les frères Authié commencèrent leur ministère à la fin de l'année 1299 ou au début de l'année 1300, ce qui correspond précisément à la date du procès d'Albi. Les frères Authié entrèrent en scène quand Raymond Delboc et Raymond Didier en disparurent. Mais contrairement aux frères Authié, leur disparition n'est pas due aux flammes d'un bûcher mais à l'absence de mention dans la documentation. Raymond Delboc et Raymond Didier ne sont pas tombés dans les rets de l'Inquisition. En effet, au vue de la documentation existante, rien ne peut nous faire penser à leur capture, bien au contraire. Nous savons par exemple, que leur réseau en Quercy était demeuré parfaitement intact. Seul leur réseau en Albigeois, en Cabardés et en Carcassés fut découvert et mis à mal par l'Inquisition. Leur inflexible précaution de cloisonnement de leurs réseaux fit son office. L'Inquisition ne put passer d'un réseau à l'autre en démantelant les filières qui étaient trop souvent en connexion les unes avec les autres. Avec Raymond Delboc et Raymond Didier, l'Inquisition ne put franchir cette fois-ci le Rubicon de l'Albigeois et du Quercy, démarqués par l'Aveyron. Inquiétés en Albigeois, les deux ministres cathares purent se replier en toute sécurité en Quercy, ou bien encore retourner en Lombardie. Nous ne le saurons probablement jamais, et c'est tant mieux parce que cela veut dire qu'ils ont continué leur bonhomme de chemin.

Il faut dire que Raymond Delboc et Raymond Didier étaient des vieux briscards blanchis sous le harnois de la clandestinité. Les datations fournies par les déposants indiquent que ces deux chrétiens cathares exercèrent leur ministère pendant une vingtaine d'années au moins dans toute l'ancienne vicomté Trencavel. Une note au début du registre nous informe qu'en 1276, Raymond Delboc, Hugues de Condat et Guillaume Didier, frère de notre Raymond Didier, étaient « *des hérétiques fugitifs et des hérétiques consolés et parfaits* ». Mais Raymond Didier qui apparaît également dans cette note, n'était pas encore un ministre cathare, mais un simple fugitif pour hérésie condamné par contumace avec les trois précédents. Il n'est signalé comme ministre cathare que trois ans plus tard, en 1279, au côté de Raymond Delboc. Nous ne savons pas ce que devinrent et firent Hugues de Condat et Guillaume Didier par la suite. Ce dernier toutefois a été vu par un croyant de l'Albigeois, sans autre précision, qui fréquentait beaucoup les ministres de l'Église de l'Albigeois, tant au pays qu'en Lombardie¹².

Raymond Delboc et Raymond Didier étaient du pays, d'Albi même en ce qui concerne Raymond Delboc. En effet, une déposition nous apprend que celui-ci était marié à une certaine Nacabriaga d'Albi et une autre nous dit qu'il avait une sœur à Graulhet. Par ailleurs, un certain Vital Delboc avait été un des conseillers du consulat d'Albi en 1285¹³ et qu'un certain Bernard Delboc, d'Albi, fut l'un des principaux témoins à charge lors du procès intenté à Bernard de Castanet en 1308. La coïncidence n'est probablement pas fortuite. Ces maigres indications indiquent que la famille Delboc faisait partie des familles importantes de la ville, mais fort curieusement elle n'est jamais mentionnée par les déposants de ce registre. Heureux hasard ou stratégie de dissimulation ? Sur

¹² Voir Annette Pales-Gobillard, opus cit. p. 1105.

¹³ Voir Doat CVII, f° 3.

Raymond Didier, nous savons seulement qu'il avait une sœur, Guillemette, mariée à un Guillaume Brun qui vivait à Labastide-Débat, non loin d'Albi. Voilà à peu près tout ce que nous savons sur ces deux ministres cathares dont il est question tout le long de ce registre. Toutefois, ce registre fait mention de deux autres ministres cathares : Un certain Raymond André, vivant en Lombardie, dont nous ne savons rien d'autre, et un certain Guglielmo Pagani qui était un cathare lombard. Ces deux personnages sont cités par un seul déposant dans une déposition étonnante. Il raconte que des croyants d'Albi l'avaient dépêché en Lombardie avec un autre pour aller chercher ce Raymond André, mais, ne le retrouvant pas, ils ramenèrent ce Guglielmo Pagani à Albi. Ce dernier resta quelque jours à Albi puis repartit vers Narbonne. Destination énigmatique dont le déposant ne nous dit rien.

Quoi qu'il en soit, ce registre nous renvoie une image dynamique des deux ministres albigeois, malgré leur âge déjà avancé. L'Église de l'Albigeois semble encore bien vivace à la veille de l'effacement du catharisme dans les sources. Quelques nobles et une bonne partie de la bourgeoisie et de l'oligarchie albigeoise lui était encore entièrement acquise. Elle comptait dans ses rangs des seigneurs, des consuls, des magistrats royaux ou diocésain de haut rang et même quelques membres du clergé catholique.

Pourtant, à première vue, c'était cette Église qui avait le plus souffert de la croisade. Avec la main mise par Simon de Montfort de la vicomté Trencavel, l'Église de l'Albigeois avait perdu tout appui et protection dès 1209. Pire, elle tombait sous l'empire de son ennemi le plus acharné, Simon de Montfort. La hiérarchie de l'Église de l'Albigeois dut s'exiler rapidement en Lombardie et elle continua à exercer son ministère en maintenant clandestinement ses ministres sur le terrain. Mais nous pensons que leur malheureux sort leur fut paradoxalement profitable. En effet, l'Église de l'Albigeois dut s'organiser très tôt de manière complètement clandestine. Par conséquent, la plupart de leurs croyants ne purent être compromis quand, quelques temps plus tard, l'Inquisition commença à opérer. Ailleurs, les croyants de l'Église cathare se compromirent plus ou moins ouvertement. La tolérance ou la complaisance de leurs seigneurs et suzerains ainsi que les succès militaires de la Reconquista leur firent commettre, à posteriori, bien des imprudences. Les croyants de l'Albigeois ne purent jamais agir aussi ouvertement, c'est pourquoi, pensons-nous, que l'Église de l'Albigeois put résister bien mieux à l'Inquisition. Elle avait déjà une sérieuse expérience de la clandestinité et leurs croyants étaient beaucoup moins exposés à la dénonciation que les autres. De plus, le fait que l'Église de l'Albigeois était implantée depuis longtemps sur le territoire, lui assurait une solide assise parmi la population, et sa hiérarchie, réfugiée en Lombardie, ne souffrit point de la terrible décapitation qu'eurent à endurer les autres églises cathares réfugiées à Montségur.

Si nous nous référons aux travaux de Jean Duvernoy, Aymeric du Collet fut l'évêque de l'Église de l'Albigeois de 1242 à 1270¹⁴. Il gérait son Église depuis la Lombardie. Nous ne connaissons pas la personne qui lui succéda, mais nous pouvons présumer qu'il y avait toujours un évêque de l'Albigeois en activité plus de dix ans après, puisque Bernard de Lagarrigue déclara en 1285 avoir « été consolé et fait Fils majeur chez ces hérétiques qui se disent Église d'Albi »¹⁵. Par ailleurs, la sentence d'un Albigeois interrogé en 1276, donne les noms d'une douzaine de ministres albigeois qu'il fréquentait assidument, aussi bien dans le pays qu'en Lombardie¹⁶. Nous pouvons présumer également que deux autres paires de bons chrétiens opéraient entre Quercy et Albigeois, à la même époque que Raymond Delboc et Raymond Didier, puisqu'ils apparaissent côte à côte à plusieurs reprises dans quelques dépositions dont nous n'avons plus hélas que les résumés¹⁷. Il s'agit de

¹⁴ Jean Duvernoy, *L'histoire des cathares*, Éditions Privat, Toulouse, 1994, p. 347.

¹⁵ Voir Doat XXVI, f° 246 r°.

¹⁶ Voir Annette Pales-Gobillard, op. Cit. p. 1105.

¹⁷ Ibid. pp. 999, 1001, 1105, 1113, 1115 et 1177.

Bernard de Goch et de Bernard de la Viguerie. On connaît les noms des deux compagnons de Bernard de Goch : Pierre Loubet et Matfre de Somart, mais pas le compagnon de Bernard de la Viguerie. Il avait peut-être pour compagnons les mêmes que ceux de Bernard de Goch, qu'ils devaient peut-être s'échanger de temps à autres. Il faut encore ajouter Guillaume Prunel et Bernard de Graissens qui prirent le large après le démantèlement de leur réseau castrais en 1286.

Même si Raymond Delboc et Raymond Didier apparaissent dans les sources comme étant les derniers ministres cathares en Albigeois, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils étaient les derniers ministres en activité de l'Église de l'Albigeois. Nous ne pouvons non plus affirmer qu'à l'aube du XIV^e siècle l'Église de l'Albigeois était encore une réalité. Restait-il encore une hiérarchie propre à l'Église de l'Albigeois en Lombardie ? Nous ne pouvons le savoir. Nous savons seulement que les ministres desservant le territoire correspondant à l'Église du Toulousain ne disposaient plus, au début du XIV^e siècle, que d'un « diacre majeur » réfugié en Sicile. Était-il l'ultime hiérarque de l'Église du Toulousain ou bien était-il le hiérarque des derniers ministres cathares occitans dont les Églises respectives avaient été dissoutes faute d'effectif ? Nous ne pouvons le savoir. Nous observons cependant que les ministres desservant le territoire traditionnel de l'Église du Toulousain ou de l'Albigeois sont distinctement séparés dans les sources. Ce clivage trahit peut-être un maintien distinct de ces deux Églises. En tous cas, à cette époque, les trois autres Églises de l'Agenais, du Razés et du Carcassés ont complètement disparues des sources. Faute d'effectif, il est possible que ces Églises furent dissoutes au profit des deux autres. Si on observe bien le territoire desservi par Pierre Authié et Raymond Delboc, nous pouvons supposer que le Carcassés est revenu à l'Église de l'Albigeois et que le Razés et l'Agenais sont revenus à l'Église du Toulousain. Ce qui est d'ailleurs logique puisque ces deux évêchés furent créés par l'Église du Toulousain. Il est frappant de constater également que les ministres de l'équipe de Pierre Authié n'ont pas desservi les territoires traditionnels de l'Église de l'Albigeois et qu'ils se sont précisément arrêtés à ses frontières. Cela n'indiquerait-il pas que l'Église de l'Albigeois était toujours à pied d'œuvre à cette époque ?

Voici la liste des trente-cinq déposants classés par ordre de parution :

- Guillaume de Maurian, de Réalmont
- Raymond Augier, citoyen d'Albi
- Bérenger Brousse, citoyen d'Albi
- Jean Constans, citoyen d'Albi
- Guiraud Delort, citoyen d'Albi
- Raymond Constans, citoyen d'Albi
- Étienne Mascot, citoyen d'Albi
- Guillaume de Landes, citoyen d'Albi
- Guiraud Austor, citoyen d'Albi
- Raymond Calvière, citoyen d'Albi
- Jacques Fumet, citoyen d'Albi
- Bertrand de Montegut, citoyen d'Albi
- Gaillard France, citoyen d'Albi
- Guillaume Golfier, citoyen d'Albi
- Pierre Taillefer, citoyen d'Albi
- Bérenger Fumet, citoyen d'Albi
- Jean Baudier, citoyen d'Albi
- Guillaume Fenasse, citoyen d'Albi
- Raymond Hugon, citoyen d'Albi

- Durant de Lasalle, de Réalmont
- Ysarn Cardeillac, de Lescure
- Garnier de Talapia, de Réalmont
- Bérenger Sabatier, de Réalmont
- Guillaume Salavert, de Cordes
- Bernard Audiguier, de Lescure
- Raymond Garcias, citoyen d'Albi
- Bonnet de Carvas, de Lautrec
- Bérenger Adhémar, citoyen d'Albi
- Guillaume Torayl, citoyen d'Albi
- Lambert de Foix, citoyen d'Albi
- Pierre Adhémar, citoyen d'Albi
- Pierre Rigaud, citoyen d'Albi
- Raymond Pagut, citoyen d'Albi
- Sicard Delort, de Réalmont
- Sicard de Frayssenenc, de Réalmont